Les ateliers, qui ont eu lieu la semaine derniÃ¨re, Ã©taient animÃ©s par lâ€™unitÃ© de planning familial dâ€™un hÃ´pital voisin et devait porter sur les rÃ¨gles et sur la contraception.

Ce sont les fillettes qui ont rapportÃ© quâ€™elles avaient reÃ§u une injectionÂ :Â lâ€™une dâ€™elles, en 6e, a racontÃ© comment on leur a expliquÃ© que la piqÃ»re allait les prÃ©parerÂ :Â Â«Â Au cas oÃ¹ nous sommes violÃ©es, pour que nous nâ€™ayons pas de bÃ©bÃ©s.Â Â»

Beaucoup de parents sont en colÃ¨re et des mÃ©decins les ont soutenus, confirmant que chez les fillettes prÃ©-pubÃ¨res le contraceptif par injection pouvait avoir des effets nÃ©fastes, retardant la pubertÃ© et perturbant les cycles menstruels.

Depuis les faits les parents ont Ã©tÃ© convoquÃ©s Ã lâ€™Ã©cole et avertis que leurs filles sont dÃ©sormais sous contraception et avaient reÃ§u des cartes de clinique pour le suivi. Une maÃ®tresse de lâ€™Ã©cole en a Ã©tÃ© tellement en colÃ¨re quâ€™elle a dÃ©chirÃ© toutes les cartes distribuÃ©es dans sa classe pour Ã©viter que les fillettes nâ€™y retournent.

Le principal de lâ€™Ã©cole, Thuleka January, saisi de multiples plaintes, sâ€™est contentÃ© de renvoyer les parents vers un responsable local du ministÃ¨re de lâ€™Education, qui, lui, a affirmÃ© ne pas avoir Ã©tÃ© au courant de la campagne et qui lâ€™a dÃ©noncÃ©e, tout comme plusieurs mÃ©decins et gynÃ©cologues qui ont dÃ©noncÃ© les injections comme contraires Ã lâ€™Ã©thique.

Cependant la loi sud-africaine permet aux jeunes filles dâ€™obtenir un contraceptif Ã lâ€™insu de leurs parents dÃ¨s lâ€™Ã¢ge de 12 ansâ€¦

La courte dÃ©pÃªche de lâ€™AFP en langue anglaise, de son cÃ´tÃ©, largement reprise telle quelle par la presse, cite un responsable du dÃ©partement de la SantÃ© de la province selon quiÂ Â«Â 18Â Â» jeunes filles ont reÃ§u une injection contraceptive, dont Â«Â 3 Ã¢gÃ©es de moins de 12 ansÂ Â», et quâ€™elles Ã©taient Â«Â toutes sexuellement activesÂ Â» ; la

mÃªme dÃ©pÃªche cite une responsable du Centre pour le Droit de lâ€™Enfance, Anne Skelton comme ayant rappelÃ© que Â«Â les jeunes filles sud-africaines ont un droit Ã la contraception sans accord parental dÃ¨s lâ€™Ã¢ge de 12 ansÂ Â», sans prÃ©ciser quâ€™elle avait commencÃ© par affirmer quâ€™on Â«Â ne donne pas un contraceptif nâ€™importe commentÂ Â», ajoutant que Â«Â lâ€™activitÃ© sexuelle entre enfants de 12 Ã 16 ans est un dÃ©litÂ :Â par consÃ©quent, leur fournir des contraceptifs semble contraire Ã la loiÂ Â».

La dÃ©pÃªche de lâ€™AFP, qui se rÃ©fÃ¨re Ã lâ€™article du *Port Elizabeth Herald* que je cite ici, ne rapporte pas
une seule
des rÃ©actions nÃ©gatives des autoritÃ©s Ã©ducatives et mÃ©dicales sud-africaines. Jeanne Smits , le 15 septembre 2011